

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance  
du 23 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Dallier donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Ségura donnant pouvoir à M. Martin P-Y

### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 18-03 du 23 novembre 2023

### COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS – SUBVENTIONS AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA FORMATION DES CADRES ET DES DIRIGEANTS ASSOCIATIFS – ANNÉE 2023

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil général n°87-X-11 du 30 octobre 1987 définissant les modalités d'application du critère de répartition des subventions de fonctionnement allouées aux différents comités départementaux de sport,

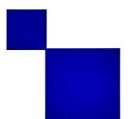
Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement aux comités départementaux de sport suivants au titre de l'année 2023 :

• Comité départemental d'aviron de Seine-Saint-Denis	1 296 euros
• Comité départemental de savate boxe française	1 525 euros
• Comité départemental des échecs	1 830 euros
• Comité départemental d'éducation physique et gymnastique volontaire	2 264 euros
• Comité départemental de montagne et d'escalade	1 525 euros
• Comité départemental d'études et de sports sous-marins	1 830 euros
• Comité départemental de Football américain de Seine-Saint-Denis	1 830 euros
• Comité départemental de pétanque	3 660 euros
• Comité départemental omnisports des policiers	1 830 euros
• Comité départemental de twirling-bâton	1 296 euros
• Comité départemental de lutte	1 830 euros

- ALLOUE une subvention aux comités départementaux de sport suivants au titre de la formation des cadres et des dirigeants pour l'année 2023 :



- Comité départemental de savate boxe française 275 euros
- Comité départemental d'échecs 727 euros
- Comité départemental de lutte 400 euros
- Comité départemental de montagne et d'escalade 2 475 euros
- Comité départemental de twirling-bâton 630 euros
- Comité départemental de pétanque 3 070 euros
- Comité départemental des études et sports sous-marin 2 170 euros
- Comité départemental de Football américain de Seine-Saint-Denis 2 170 euros
- Comité départemental omnisports des policiers de Seine-Saint-Denis 2 000 euros

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*